

**Approbation du compte rendu du conseil
d'administration de l'Université de
Toulouse.**

Conseil d'administration du 6 juillet 2026

Délibération 2026/07/CA-124

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 23 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE le compte rendu de la séance du conseil d'administration de l'université de Toulouse du 8 juin 2026.

Toulouse le 6 juillet 2026,

La Présidente de l'Université de Toulouse,



Odile RAUZY



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

16 juillet 2026

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0